



Assemblée générale

Distr. générale
4 mars 2014

Anglais et français seulement

Conseil des droits de l'homme

Vingt-cinquième session

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent
l'attention du Conseil

Exposé écrit* présenté conjointement par International Youth and Student Movement for the United Nations, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général; International Organization for the Elimination of All Forms of Racial Discrimination (EAFORD), Arab Lawyers Union, Arab Organization for Human Rights, General Arab Women Federation, Indian Movement "Tupaj Amaru", International Volunteerism Organization for Women, Education and Development - VIDES, Nord-Sud XXI - North-South XXI, Organisation Mondiale des associations pour l'éducation prénatale, Organisation pour la Communication en Afrique et de Promotion de la Coopération Economique Internationale - OCAPROCE Internationale, Union of Arab Jurists, United Towns Agency for North-South Cooperation, Women's International League for Peace and Freedom, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial; Indian Council of South America (CISA), International Educational Development, Inc., International Human Rights Association of American Minorities (IHRAAM), World Peace Council, organisations internationales inscrites sur la liste

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[19 février 2014]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition..



L'Universalité met fin à l'impunité*

Le principe d'universalité est l'une des caractéristiques essentielles des droits de l'homme et en tant que tel, intégré dans un certain nombre de traités internationaux des droits de l'homme et leurs dispositions, originaires de la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948. Les droits humains ont été réaffirmés dans plusieurs conventions, déclarations et résolutions. Le maintien de ces valeurs est de la responsabilité collective de la communauté internationale, lesquelles sont unies dans l'esprit humain de la dignité, de l'égalité et de l'équité.

Quand l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté en 2000 la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, elle a réaffirmé une fois de plus son attachement aux buts 'intemporels et universels' et aux principes de la Charte des Nations Unies ainsi que sa capacité croissante à 'inspirer les nations et les peuples de plus en plus interconnectés'. Elle ne se doutait pas qu'elle n'était qu'à quelques années d'un des ses plus grands échecs collectifs. Le 20 Mars 2003, contre toutes bonnes intentions, la communauté internationale n'a pas réussi à empêcher une invasion illégale contre l'État souverain, membre de l'ONU, l'Iraq. Cette invasion a entraîné une occupation désastreuse et meurtrière en ignorant les valeurs fondamentales des Nations Unies.

Onze ans après l'invasion, l'amplitude de la destruction commence tout juste à devenir claire et l'injustice infligée au peuple irakien n'a toujours pas été rectifiée - que ce soit moralement, matériellement ou de toute autre manière. Jusqu'à ce jour, le peuple Irakien attend en vain des excuses officielles, une indemnisation, ou à ce que le responsable réponde de ses actes. Pourtant, reconnaître à juste titre toutes ces injustices perpétuées pendant des années, mettre un terme à l'impunité des auteurs de telles atrocités de masse et prévoyant des mesures de réparations sont les seuls moyens de maintenir l'autorité morale de la communauté internationale, et de prévenir de futures atrocités en créant une paix durable.

Principes de lutte contre l'impunité

Afin de lutter contre l'impunité et protéger les victimes des violations flagrantes et systématiques des droits humains, la Commission des droits de l'homme a défini un ensemble de principes pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité¹, définissant le droit à la vérité incluant le 'droit de savoir', le droit à la justice (les gens ont le droit d'être protégés contre les crimes violents, et reconnus devant la justice quand ils en sont les victimes) et le droit aux réparations, y compris des garanties non récurrence².

Le 'droit à la vérité' trouve ses racines dans le droit international humanitaire. Initialement il se référait aux disparitions forcées³, mais il a été progressivement étendu à d'autres violations graves des droits de l'homme telles que les exécutions extrajudiciaires et la torture⁴. Le droit à la vérité est en outre lié au droit à la protection judiciaire et juridique, au droit à une enquête effective et le droit d'obtenir réparation⁵, et vice versa, jusqu'à un recours effectif qui

¹ E/CN.4/2005/102/Add.1, Revised version of the principles on impunity

² <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G05/109/00/PDF/G0510900.pdf?OpenElement>

³ Comparer: Article 32 du Protocole additionnel des Conventions de Genève, 12 août 1949, en relation avec la Protection des Victimes de conflits armés internationaux: dans l'application de cette section, les activités des Hautes Parties Contractantes, des Parties au conflit armé et des organisations internationales humanitaires mentionnées dans les Conventions et ce Protocole sera mise en œuvre principalement par le droit des familles de connaître le sort de leurs proches. <http://www.icrc.org/ihl/INTRO/470>

⁴ Comparer Etude sur le droit à la vérité, Rapport du Haut Commissariat des droits de l'Homme des Nations Unies. E/CN.4/2006/91, Article 5, 6, 8

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G06/106/56/PDF/G0610656.pdf?OpenElement>

⁵ E/CN.4/2006/91, Etude sur le droit à la vérité, rapport du by the HCDR 8 février 2006, art. 57 et 60

E/CN.4/2006/91, Etude sur le droit à la vérité, rapport du by the HCDR 8 février 2006, art. 57 et 60

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G06/106/56/PDF/G0610656.pdf?OpenElement> art. 57

comprend 'l'accès aux informations factuelles concernant les violations'⁶. Les principes de lutte contre l'impunité sont donc inextricablement liés, interdépendants et les violations résultent d'une combinaison d'entre eux.

L'injustice

La guerre en Iraq et son ultérieure occupation étaient en violation flagrante de l'article 2, paragraphe 4 de la Charte des Nations Unies, accompagnée par de graves violations des Conventions de Genève de 1949 et des Protocoles de 1977. La décision a été prise unilatéralement par les Etats-Unis et ses alliés sur la base de fausses allégations affirmant que l'Iraq possédait des armes de destruction massive. Une retranscription d'une conversation secrète entre le président Bush et Tony Blair lors d'une réunion privée dans le bureau ovale daté du 31 janvier 2003 a toutefois révélé que les États-Unis et le Royaume-Uni étaient préparés à envahir l'Iraq avec ou sans l'existence de ces armes^{7, 8}.

L'ancien président Américain Bill Clinton a signé l' **Iraq Liberation Act**, qui déclare en son article 3 : 'la politique des États-Unis doit soutenir les efforts visant à éliminer le régime de Saddam Hussein en Iraq et à promouvoir rapidement un gouvernement démocratique pour remplacer ce régime'⁹. En tant qu'invasion militaire menée sans justification de légitime défense, la guerre en Iraq était une guerre d'agression, qui, selon le Tribunal militaire international de Nuremberg, ' n'est pas seulement un crime international, c'est le crime international suprême, différant des autres crimes de guerre du seul fait qu'il constitue le mal incarné. Un acte d'agression est en outre reconnu comme un crime international dans le statut de Rome de la Cour pénale internationale. L'injustice infligée à l'Iraq doit être dénoncée et tout auteur doit être tenu responsable de ses actes'¹⁰.

Les dommages

En 2014, les souffrances infligées au peuple irakien sont encore largement ignorées par la communauté Internationale. Encore aucune justice n'a été obtenue pour ce million de personnes qui sont décédées en conséquence directe de l'invasion¹¹, pour près de 5 millions d'enfants qui ont perdu un parent ou pour ces 5 millions de déplacés à l'intérieur et à l'extérieur du pays (jusqu'à 20% de la population), qui vivent souvent dans l'extrême pauvreté¹² et soumis à de multiples déplacements¹³. De même, le sort des femmes irakiennes passent inaperçu, notamment celui de deux millions de veuves¹⁴ qui à la suite de la guerre ont perdu leurs droits fondamentaux, tels que l'emploi, la libre circulation, le

⁶ Dans ses Directives et Principes sur le Droit à un Procès Equitable et à l'Assistance Judiciaire en Afrique, Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

⁷ Article publié par le NYT, 7 mars 2006, Bush Was Set on Path to War, British Memo Says http://www.nytimes.com/2006/03/27/international/europe/27memo.html?pagewanted=1&_r=0

⁸ Il était en outre évident que longtemps avant la guerre, un changement de régime en Iraq avait été l'objectif principal de la politique des États-Unis depuis le 31 Octobre 1998

⁹ An Act To establish a program to support a transition to democracy in Iraq <http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/BILLS-105hr4655enr/pdf/BILLS-105hr4655enr.pdf>

¹⁰ Comparer: International court could try Iraq war crimes, by N Fermuoz, San Jose, March 26, 2003 <http://www.lawyersagainsthewar.org/legalarticles/icc.html>

¹¹ Sans compter les décès parmi les millions d'Irakiens déplacés. Les estimations académiques établissent une fourchette entre moins de 500'000 personnes à plus d'1 million de personnes. John Tirman, le chercheur scientifique principal au MIT Centre for International Studies, a examiné toutes les estimations crédibles et est arrivé à un chiffre d'environ 700'000 personnes, The guardian, 7 February 2014, The truth about the criminal bloodbath in Iraq can't be 'countered' indefinitely http://www.theguardian.com/commentisfree/2014/feb/07/west-criminal-bloodbath-iraq-media-cover-up?CMP=fb_gu

¹² International Rescue Committee: Iraq, 10 years on: "Living in prolonged limbo" <http://www.rescue.org/blog/iraq-10-years-living-prolonged-limbo>

¹³ 2014 UNHCR country operations profile – Iraq <http://www.unhcr.org/pages/49e486426.html>

¹⁴ Comparer: *The daily struggle of Iraq's widows of war* (November 2011) <http://www.reuters.com/article/2011/11/09/us-iraq-widows-idUSTRE7A841T20111109>

droit à l'éducation et la couverture médicale. La situation est telle que l'on a atteint vraiment le fond s'agissant de besoins basiques humains¹⁵

Parmi les chiffres inquiétants est le nombre de personnes manquantes dû à la guerre. Différentes estimations varient de 250.000 à un million¹⁶, dont plus de 90.000 enfants¹⁷. Des milliers de familles ont été laissées seules à leur sort par les États-Unis et le gouvernement irakien, à la recherche de leurs proches et dont les noms ont disparu à jamais¹⁸. Les attaques, les arrestations arbitraires et les exécutions extrajudiciaires se perpétuent encore jusqu'aujourd'hui, sur une base régulière par le gouvernement d'al-Maliki¹⁹. Ceci viole fondamentalement le 'droit à la vérité' essentiel du peuple irakien pour mettre fin ou prévenir la torture psychologique²⁰ et trouver un moyen pour qu'une réconciliation prenne place²¹.

L'invasion a également totalement détruit l'infrastructure du pays. Environ 23 % des 30 millions d'Irakiens vivent sous le seuil de pauvreté et 600.000 orphelins vivent dans les rues. Avant l'invasion, le système irakien de la santé et de l'éducation²² était considéré comme le plus avancé dans la région.

Onze ans plus tard, les gens d'Iraq vivent dans un 'état défaillant'. Le système éducatif s'est complètement dégradé et l'analphabétisme est à la hausse. Des milliers d'enfants meurent à cause des services publics de santé inadéquats. Une augmentation inquiétante des malformations congénitales dans certaines régions du pays est aussi à noter. Le trafic et les enlèvements ont atteint de nouveaux sommets, en particulier des filles mineures qui sont les premières victimes²³.

¹⁵ Comparer: *The continuing deterioration of women's rights in Iraq*. Presentation given by Haifa Zangana in the European Parliament in Brussels on 29 January 2014:

http://www.brusseltribunal.org/article_view.asp?id=1388#.UvNex_15N8F

¹⁶ Un rapport du Comité international de la Croix-Rouge a noté que le nombre de personnes disparues en Iraq a atteint 1 million

¹⁷ En 2009, environ 20% des personnes déplacées à l'intérieur de l'Iraq et 5% des réfugiés ont reporté la disparition d'enfants. De nombreuses communautés ont reporté la disparition des membres de la famille (30% des personnes déplacées, 30% des personnes déplacées rapatriées, 27% des réfugiés rapatriés), indiquant qu'ils ont disparu en raison d'enlèvements et de détentions, et qu'elles ne savaient pas ce que leurs proches sont devenus.

<http://www.uniraq.org/documents/UNHCR%20Iraq%20Protection%20Monitoring%20Jan-Oct%202009.pdf>

¹⁸ Comparer: Restoring Names to War's Unknown Casualties

http://www.nytimes.com/2010/08/31/world/middleeast/31legacy.html?_r=2&hp

¹⁹ Un membre du parlement irakien actuel a estimé que le nombre de ces prisons s'élevait à plus de 420.

http://www.brusseltribunal.org/pdf/NGOs_FULL_REPORT_UPR.pdf

Comparer aussi: Secret Jail uncovered in Baghdad, *the guardian*, Feb. 2011, source, Human Rights Watch

<http://www.hrw.org/news/2011/02/01/iraq-secret-jail-uncovered-baghdad>

²⁰ Comparer: The right to the truth in international law: fact or fiction? Yasmin Naqvi

http://www.icrc.org/eng/assets/files/other/irrc_862_naqvi.pdf

²¹ ICCPR, Article 7

²² Compare: Hans C. Graf Sponeck, Iraq and the Betrayal of People, Impunity forever? at: *Iraq, the Forgotten People*, Geneva International Centre for Justice, 2013: (Depuis les années de la guerre, des sanctions et de l'occupation, la malnutrition et les maladies, comme les infections respiratoires, la rougeole, la fièvre typhoïde et la tuberculose, qui étaient presque oubliées en Iraq, ont resurgi à une grande échelle)

²³ Pour les jeunes filles de moins de 16 ans, les prix commencent à 30'000 US dollars. Les filles plus âgées rapportent 2'000 US dollars. Les trafiquants sont aidés par des réseaux sophistiqués de criminels qui sont capables de contrefaire des documents et payer les officiels corrompus pour éliminer les obstacles. Des filles de seulement 10 à 12 ans ont été victimes de la traite des humains entre l'Iraq et d'autres pays, y compris la Jordanie, le Liban, les Emirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite, dans le but d'exploitation sexuelle. D'autres victimes de la traite à l'intérieur de l'Iraq se retrouvent dans des boîtes de nuit ou dans des bordels, souvent à Baghdad. La très grande population de personnes déplacées à l'intérieur du pays and les réfugiés se déplaçant à l'intérieur de l'Iraq et à travers ses frontières sont particulièrement susceptibles d'être victimes de la traite des humains. En 2013, le Département d'Etat des Etats-Unis a établi un rapport sur la traite des humains à travers le monde. Selon ce rapport, l'Iraq a été considéré comme le foyer de la traite des humains depuis le monde entier. « *The continuing deterioration of women's rights in Iraq* ». Présentation donnée par

Parmi les conséquences les plus insidieuses de l'invasion est la situation catastrophique du système judiciaire Irakien. En 2014, les arrestations arbitraires, le déni d'une procédure régulière, la torture et les mauvais traitements font toujours partis de la vie quotidienne de la population plutôt qu'être des exceptions et les nombres d'exécutions ont atteint des niveaux record. Les forces militaires ciblant des civils dans les campagnes, les arrestations arbitraires en masse, la torture et les mauvais traitements dans les prisons sont aussi très répandues et les exécutions de masse se produisent régulièrement. La situation reflète l'échec des États-Unis et du Royaume-Uni à éviter de responsabiliser leurs troupes pour leurs abus en ses lieux de détention et pour les exécutions extrajudiciaires. L'impunité avec laquelle ces forces opèrent, a ouvert la voie pour le gouvernement actuel de faire des excuses pour tous les abus. Elle se traduit aussi par l'échec d'exercer la loi, l'ordre, et le manque de responsabilité.

Reconnaissance

La communauté internationale a fréquemment condamné l'invasion, mais jusqu'en 2014, l'immunité a été accordée aux responsables ainsi qu'aux auteurs des différents crimes. Dans l'Intérieur de l'Iraq, le gouvernement Irakien assume la responsabilité principale de cette immunité, mais il n'a jamais pris des mesures juridiques appropriées²⁴. Au contraire, il accorde l'impunité aux délinquants et continue à violer les droits humains. Pourtant, la société a le droit à la vérité sur les événements passés relatifs à la perpétration de crimes odieux, ainsi que les circonstances et les raisons pour lesquelles ses crimes aberrants ont été commis²⁵. La reconnaissance est la condition et la conséquence de la justice²⁶. Une des premières demandes des victimes²⁷ est d'obtenir la reconnaissance du fait qu'elles ont été lésées.

La reconnaissance est toutefois qu'une première étape qui doit mener par la suite à une réparation. La réparation fournit la forme matérielle de la reconnaissance à une personne détenant l'égalité des droits fondamentaux qui ont été violés²⁸. Les habitants d'Iraq ont droit à une mesure d'indemnisation, de réparation sous la forme d'excuses officielles de tous les États qui ont participé à la soi-disant 'coalition des consentants', autre que les déclarations politiques peu enthousiaste par les autorités américaines, admettant que les erreurs de l'invasion de l'Iraq ne se répéteront pas.

Compensation

Pour la satisfaction du peuple de l'Iraq, à part des excuses officielles, la compensation matérielle devrait inclure la reconstruction des infrastructures, des institutions, des écoles et des propriétés privées qui ont été endommagées. Il est impératif que cette reconstruction et un assainissement de l'environnement soient entreprises et financées par la 'coalition des consentants', qui est responsable de l'utilisation d'uranium 'appauvri' et d'autres agents toxiques susceptibles d'être à l'origine de l'augmentation inquiétante du cancer et des malformations congénitales. Le système de santé irakien doit être rétabli tel qu'il l'était avant l'invasion, connu pour être un des meilleurs dans la région. Or même après dix ans de reconstruction présumée dans le pays, les normes minimales n'ont pas été implantées.

Haifa Zangana au Parlement Européen de Brussels le 29 janvier 2014.

http://www.brusseltribunal.org/article_view.asp?id=1388#.UvOGIP15N8H

²⁴ Rapport 2010 par 'The Organization for Justice and Democracy in Iraq (OJDI), the International Organization for the Elimination of All Forms of Racial Discrimination (EAFORD), and Arab Lawyers Union' (ALU)

http://www.brusseltribunal.org/pdf/NGOs_FULL_REPORT_UPR.pdf

²⁵ E/CN.4/2006/91, étude sur le droit de la vérité, rapport du OHCHR 8 February 2006, art. 58

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G06/106/56/PDF/G0610656.pdf?OpenElement>

²⁶ Comparer rapport A/HRC/21/46, Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la réparation et des garanties de non-répétition Pablo de Greiff, http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session21/A-HRC-21-46_en.pdf

²⁷ Comparer rapport A/HRC/21/46 du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la réparation et des garanties de non-répétition, Pablo de Greiff, http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session21/A-HRC-21-46_en.pdf

²⁸ Comparer rapport A/HRC/21/46 Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la réparation et des garanties de non-répétition Pablo de Greiff, article 30,

http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session21/A-HRC-21-46_en.pdf

La 'coalition des consentants' doit en outre offrir un soutien financier et politique aux réfugiés. Les personnes disparues et manquantes doivent être absolument retrouvées. Les violations commises pendant la guerre et l'invasion doivent être dévoilées au grand jour et jugées. Une Commission d'indemnisation des Nations Unies pour les victimes irakiennes devrait être établie, et enfin un Rapporteur spécial des Nations Unies pour l'Iraq doit être nommé.

Conclusion

La guerre en Iraq a été une tragédie aux proportions pharamineuses, un acte d'agression, et une trahison de toutes les valeurs que défendent les Nations Unies. La communauté internationale doit rester cohérente dans ses jugements, vigilante dans la recherche de la vérité et s'engager et s'investir pour la juste application du droit international. Elle doit défendre ses valeurs et traduire les coupables en justice, peu importe qui ils sont, combien d'obstacles doivent être surmontés ou combien de temps cela peut prendre. Autrement, une nouvelle injustice pourra se produire à nouveau.

Même si la réalité est souvent bien loin d'être l'idéal, les normes éthiques ne doivent pas être limitées en raison de lacunes et d'imperfections. Elles doivent rester le fondement des relations internationales et représenter une communauté forte qui ne se soumet pas à la seule main des 'puissants'. La communauté internationale doit veiller à ce que justice soit rendue et des solutions soient trouvées. Dans ce sens, il n'y a plus de temps à perdre pour enfin corriger l'injustice infligée à l'Iraq.

Les ONG signataires de ce rapport font appel à l'ONU en général et au Conseil des Droits de l'Homme en particulier à :

- Veiller à ce que toutes les violations des droits de l'homme en Iraq durant l'invasion et l'occupation soient mises sous enquête par un organisme international indépendant.
- Prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin à l'état actuel d'impunité en Iraq et à l'égard de la culpabilité et des responsabilités des puissances occupantes.
- Nommer un rapporteur spécial de l'ONU pour la situation des droits de l'homme en Iraq .
- Demander au Haut Commissaire de présenter au Conseil un rapport détaillé sur les violations des droits humains en Iraq depuis 2003 .

*BRussels Tribunal, Arab Lawyers Association- UK, Geneva International Centre for Justice (GICJ), Association of Humanitarian Lawyers (AHL), The International League of Iraqi Academics (ILIA), The Iraqi Commission on Human Rights (ICHR), Women Will Association (WWA), Organization for Widows and Orphans (OWO), Ikraam Center for Human Rights, Belgian Peace Movement, Ligue camerounaise des droits de l'homme, Monitoring Net of Human Rights in Iraq (MHRI), Women Solidarity for an Independent and Unified Iraq, Alliance to Renew Co-operation among Humankind, International Coalition against War Criminals (ICAWC), Medical Aid for the Third World, Association of Iraqi Diplomats (AID), The African Association of Human Rights (AAHR), Protection of Human Rights Defenders in the Arab World, Moroccan Association for the Right to a Fair Trial, Americans Against the War (France), General Federation of Iraqi Women (GFIW), The International Action Center (IAC), American Worker, Association of Iraqi Intellectuals and Academics, The International Network of Arab Human Rights NGOs, America In Solidarity, Federacion De Mujeres Cubanas, Association of Victims of American Occupation Prisons, International Anti-Occupation Network (IAON), International Lawyers.org, International Society of Iraqi Scientists, The Perdana Global Peace Foundation, Kuala Lumpur Foundation to Criminalise War, Spanish Campaign against the Occupation and for Iraq Sovereignty- CEOSI, Arab Cause Solidarity Committee, Iraq Solidarity Association in Stockholm, El Taller International, World Courts of Women, Center for Development Studies- India, Wariscrime.org, Action Center for Justice, 1% A Peace Army.org, A Bigger Tent.org, Agir contre la guerre (France), American Voices Abroad (Berlin, Germany), American Voices Abroad Military Project (Europe), Anti War Fair, Arizona Christian Peacemakers, Armbands for Peace, Arms Against War, Artists Against the War, Backbone Campaign, Be the Change, Become Active, Bike for Peace (Germany), Bill of Rights Defense Committee, Bird Dogger Org., Children of Iraq Association (UK),Bloomington Peace Action Coalition (IN), Blue State News Only, Boston Mobilization, Bring Democracy Back, Bring Them Home,Butterfly Gardeners Association, Citizens for Accountability on Iraq, California for Democracy, Camp Casey Blog, Camp U.S. Strike for Peace Campaign, Campaign Against Sanctions and Military Intervention in

Iran, Canada Watch, Carolina Peace Resource Center (SC), Cartoon Free America, Catalysts of Hope, Central Colorado Coalition on the Iraq War, Chester County Peace Movement (PA), Cindy Sheehan Org., Cities for Peace, Citizens for Legitimate Government, Citizens for Peace & Justice, Human Rights for all-Morocco, Christian Clergy For Impeachment.com, Clothing of the American Mind, Coalition Against Election Fraud, Coalition for Impeachment Now (COIN), Code Pink, the Iraqi Association for Human Rights (IAHR), Al-Basa'er Media Association, Consumers for Peace.org, Dhafir Trial.org, DC Anti-War Network.org, Democracy Action, Democracy for America Meetup (Birmingham, AL), Olympia Citizens' Movement to Impeach Bush/Cheney (WA), One Million Reasons, Operation Cease Fire, Operation Impeachment, Orange County Grassroots (CA), Out of Iraq, Out of Iraq Bloggers Caucus, Patrick Henry Democratic Club, Patriotic Pulse, Patriots for Gore, Peace Action, Peace Action Wisconsin, Peace and Accountability, Peace Drum, Peace Majority, Peace Movement Aotearoa (New Zealand), Peace Reso.org, Peninsula Peace and Justice Center (Palo Alto, CA), People's Campaign for the Constitution, People Powered Impeachment, People's Email Network, People's Glorious Five Year Plan, Picnic to Impeach, Pixel4Peace.org, Playing in Traffic, PledgeToImpeach.org, Political Cooperative, Politics and Art, Progressive Action Alliance, Progressive Action Center, Progressive Avenues, Progressive Democrats of America, Progressive Democrats of Hawaii Project Filibuster, Project for the OLD American Century, Refusing to Kill.org, Rescue Our Democracy, Sacramento for Democracy (CA), St Pete for Peace (FL), Sampsonia Way, San Diego for Democracy, School of the Americas Watch, Sheehan for Congress, South Florida Impeachment Coalition, South Mountain Peace Action (Maplewood & South Orange, NJ), Springs Action Alliance (CO), Stop the War Coalition (UK), Students for Impeachment, Students Towards a New Direction (STAND), Summit County Progressive Democrats (OH), The Known UnKnowns, The Politically Incorrect Cabaret, The Rational Response Squad, Think Blue Dems, Time for Accountability, Toronto Coalition to Stop the War (Canada), Torture Abolition and Survivors Support Coalition International, True Blue Liberal.org, Trumansburg Impeachment (NY), Truth Empowered, Truthtelling Project, UC Nuclear, Underground Action Alliance, Unitarian Universalist Peace and Justice Group (Nantucket, MA), United Blue USA, United for Veterans (Wayne, MI), United Progressives, Upbeat Defiance, US Peace Memorial, US Tour of Duty: Iraq Veterans and Military Families Demand the Truth, Velvet Revolution, Vet Gulf March, Veteran Intelligence Professionals for Sanity, Veterans for Peace, Chapter 27, Virginia Grassroots Coalition, Voters for Peace, We the People for Peace, We the People Network, We the People Now, We The People United Bangladesh.org, Peace Surge, Peace and Justice Action League of Spokane (WA), Stop the War (UK), U.S. Peace Council, World Can't Wait.org, World Prout Assembly, Komite Internazionalista- Basque, Asociación Paz, Igualdad y Solidaridad Internacional, Arab Cause Solidarity Committee, Iraq Solidarity Association in Stockholm, Málaga, Spain, Stop Fascism Action Network, The Asian Jurists Centre, Association of Human Rights Defenders in Iraq (AHRDI), The African Center for Human Rights (ACHR), Veterans for Peace, Your Declaration of Independence.org, Arab Lawyers Network-UK, Conservative Centre of Environmental & Reserves in Fallujah (CCERF), Willie Nelson Peace Research Institute, Studies Centre for Human Rights and Democracy, The Iraqi Centre for Human Rights, Association internationale des droits de l'homme, une/des ONG sans statut consultatif partage(nt) également les opinions exprimées dans cet exposé.
